



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Planning familial

Question écrite n° 44248

Texte de la question

M. Pierre Bernard appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les dispositions de l'article 4 de la loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances qui disposent que « le président du conseil général agréé les centres de planification ou d'éducation familiale, à l'exception des centres de planification relevant d'une collectivité publique ». Dans sa réponse à la question écrite n° 11462 du 6 juillet 1995 posée par un sénateur, Mme le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie a confirmé que « la création et le développement des centres de planification qui jouent un rôle important de conseil relèvent de la responsabilité des conseils généraux de départements depuis 1992 ». En conséquence, il lui demande de lui faire connaître pour chaque année depuis 1992, le nombre de centres de planification agréés par département ainsi que le montant total de la subvention annuelle qui leur est accordée par les conseils généraux.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite avoir connaissance pour chaque année depuis la parution du décret n° 92-784 du 6 août 1992 relatif aux centres de planification ou d'éducation familiale, du nombre de centres de planification agréés par les conseils généraux ainsi que le montant total de la subvention annuelle qui leur est accordée. Les données statistiques les plus récentes datent de l'année 1994. Sur 983 centres de planification qui ont répondu à une enquête faite par le service des statistiques, des études et des systèmes d'information (SESI) du ministère du travail et des affaires sociales en 1994, 80 centres ont sollicité l'agrément de leur conseil général car ils ne relevaient pas d'une collectivité publique. Il n'existe pas de données statistiques nationales sur le montant des subventions accordées aux centres de planification ou d'éducation familiale par les conseils généraux.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44248

Rubrique : Naissance

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5625

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1936